

## DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE PRODUIT D'ASSURANCE

**ENTREPRISE :** Compagnie d'assurances « Reale Seguros Generales, S.A. », Espagne (N° d'autorisation : C-0613)

**PRODUIT 817:** REALE EXPATRIÉ HOUSEHOLDERS LOCATION TOURISTIQUE

Ce document contient des informations générales préalables et résumées sur le produit d'assurance. L'intégralité des informations précontractuelles ou contractuelles relatives au produit sera fournie au client dans d'autres documents. Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter sur notre site [www.reale.es](http://www.reale.es), dans la rubrique relative à ce produit.

### En quoi consiste ce type d'assurance ?

Assurance visant le logement constitué par une unité résidentielle de l'Assuré et que celle-ci soit destinée exclusivement à la location ou au logement intermittent et pour des périodes de moins de 30 jours consécutifs.



### QU'EST-CE QUI EST ASSURÉ ?

#### ASSURÉ ?

- ✓ Incendie, explosion, foudre
- ✓ Les dépenses engagées à la suite d'un sinistre.
- ✓ Logement locatif
- ✓ Servihogar : Services d'urgence et mise en relation avec des professionnels
- ✓ Engagement de qualité : Respect des délais d'attention à partir de la déclaration de la demande

#### Garanties facultatives :

Phénomènes météorologiques et autres dommages  
Dégâts des eaux  
Dommages électriques  
Bris  
Dommages esthétiques  
Vol et Dommages causés par le vol au Contenant  
Vol et Dommages pour vol au Contenu  
Dommages et vols aux biens du locataire et à son accompagnateur.  
Réparation d'électrodomestiques  
Ruine Totale du Logement  
Replantation d'arbres et jardin  
Responsabilité civile face à des tiers, cautions et défense  
Responsabilité Civile découlant du contenant  
Responsabilité Civile découlant du Contenu relatif au logement  
Cautions et défense juridique  
Protection juridique et demandes de dommages et intérêts  
Bricolage : Service d'entretien et d'adaptation du logement  
Assistance informatique



### QU'EST-CE QUI N'EST PAS

Les principaux risques exclus sont :

- ✗ Lorsque le logement assuré est utilisé à une fin autre que celle prévue dans les Conditions Particulières.
- ✗ Les logements qui ne sont pas conformes aux normes d'habitabilité établies par la loi.
- ✗ Les dommages produits par ou à la suite de tassements, d'affaissements, de glissements de terrain, d'éboulements, de ramolissements de terrains et/ou de bâtiments.
- ✗ Pendant la période de validité de l'éventuelle location, les couvertures suivantes seront sans effet, même si elles ont été souscrites : Vol simple, bijoux et objets de valeur particulière, Dommages accidentels à l'extérieur du logement, Véhicules dans le garage et Vols commis par les locataires ou invités.
- ✗ Les véhicules à moteur, remorques, caravanes, machines agricoles et accessoires de tous ces véhicules.
- ✗ L'argent liquide, les billets de loterie, les billets de gage, les actes, les manuscrits, les plans, les titres de valeur, les titres, les timbres et effets timbrés et, en général, tous les documents ou reçus représentant une valeur ou une garantie d'argent, à l'exception de ce qui est prévu pour le vol, le vol simple et la reconstitution de documents.
- ✗ Les défauts de fabrication et de construction des biens assurés, ainsi que les dommages dus à leur utilisation normale ou à leur usure, à une conservation défectueuse, à un vice propre et/ou à une négligence inexcusable.
- ✗ Les dommages aux habitations utilisées pour l'exploitation commerciale de l'hébergement du tourisme rural.



## EXISTE-T-IL DES RESTRICTIONS CONCERNANT LA COUVERTURE ?

Les principales restrictions sont les suivantes :

- ! Les dommages électriques aux électrodomestiques ou à tout appareil électrique ou électronique dont la valeur est inférieure à 60 euros Appareils de plus de 20 ans.
- ! Phénomènes météorologiques : La pluie doit être supérieure à 40 l/m<sup>2</sup> ; le vent doit être supérieur à 80 km/h.
- ! Dégâts des eaux : Les dégâts des eaux causés par l'omission de réparations indispensables à l'état normal de conservation des installations.
- ! Réparation d'électrodomestiques : Les électrodomestiques de plus de 10 ans à compter de la date d'achat ou de la date de fabrication.



## OÙ SUIS-JE COUVERT ?

- ✓ Pour toutes les garanties, le champ d'application territorial est l'Espagne, avec quelques exceptions établies dans les Conditions Générales.



## QUELLES SONT MES OBLIGATIONS ?

- Déclaration, même pendant la durée du contrat, de toutes les circonstances connues pouvant influencer l'évaluation des risques.
- Signature du contrat.
- Paiement du coût de l'assurance.
- Communication à l'assureur de la survenance de l'accident / du dommage dans un délai maximal de 7 jours.



## QUAND ET COMMENT DOIS-JE EFFECTUER LES PAIEMENTS ?

- Le coût de l'assurance implique une somme d'argent que le Preneur d'assurance doit payer dans les conditions convenues dans le contrat. Selon le moyen de paiement convenu, le coût peut être annuel, semestriel ou trimestriel.
- Le paiement doit être effectué à la signature du contrat.
- Le paiement doit être effectué par l'intermédiaire de votre banque ou selon les autres moyens indiqués dans le contrat.



## QUAND LA COUVERTURE COMMENCE-T-ELLE ET SE TERMINE-T-ELLE ?

- Le contrat est conclu par sa signature.
- Le contrat entre en vigueur le jour indiqué en tant que date de début, une fois le contrat conclu et une fois le premier reçu payé.
- Le contrat se termine le jour indiqué en tant que date de fin. Et, sauf accord contraire, il sera automatiquement prorogé pour une durée d'un an ; et successivement à la fin de chaque année.



## COMMENT PUIS-JE RÉSILIER LE CONTRAT ?

- Le contrat peut être résilié à la date d'échéance annuelle, moyennant notification écrite adressée à l'assureur avec un préavis d'un mois.

Le présent document est un document d'information préalable synthétique sur le produit d'assurance, il ne constitue pas une proposition d'assurance ou n'implique pas l'émission d'une offre contractuelle, et les informations qu'il contient peuvent être modifiées à tout moment pour des raisons techniques ou de marché.

REALE SEGUROS GENERALES, S.A. C/ Príncipe de Vergara, 125. 28002 – Madrid. Immatriculée au Registre du commerce de Madrid, tome 7.795 général, 6.478 de la section 3 du Registre des sociétés, feuille 153, page n° 76.036-1, inscription 1 – C.I.F. (code d'identification fiscale) : A-78520293